



Juin 2013

Justice  
& Paix

## POSTURES CHRÉTIENNES FACE A LA FINANCE

*Les pratiques financières françaises, européennes et mondiales percutent les approches éthiques. De nombreuses organisations de l'Église s'attachent à promouvoir les principes de l'enseignement social. Des professionnels, l'opinion publique, le monde politique et syndical, la société civile etc. réclament une parole, un discernement.*

*Le Pape François répond le 16 mai 2013 dans un discours aux ambassadeurs de quatre pays, dont deux paradis fiscaux :*

*« Alors que le revenu d'une minorité s'accroît de manière exponentielle, celui de la majorité s'affaiblit. Ce déséquilibre provient d'idéologies promotrices de l'autonomie absolue des marchés et de la spéculation financière, niant ainsi le droit de contrôle aux États chargés pourtant de pourvoir au bien commun. S'installe une nouvelle tyrannie invisible, parfois virtuelle, qui impose unilatéralement, et sans recours possible, ses lois et ses règles. En outre, l'endettement et le crédit éloignent les pays de leur économie réelle, et les citoyens de leur pouvoir d'achat réel. À cela s'ajoutent, si besoin en est, une corruption tentaculaire et une évasion fiscale égoïste qui ont pris des dimensions mondiales. La volonté de puissance et de possession est devenue sans limite. (...)*

*(L'Église) encourage les gouvernants à être vraiment au service du bien commun de leurs populations. Elle exhorte les dirigeants des entités financières à prendre en compte l'éthique et la solidarité. Et pourquoi ne se tourneraient-ils pas vers Dieu pour s'inspirer de ses desseins ? Il se créera alors une nouvelle mentalité politique et économique qui contribuera à transformer l'absolue dichotomie entre les sphères économique et sociale en une saine cohabitation. »*

*Les pasteurs de l'Église et les chrétiens ont une légitimité pour échanger et s'exprimer sur les questions financières, car il leur est demandé de servir la justice, et les sujets économiques et financiers sont par ailleurs imbriqués avec des enjeux revêtant des dimensions culturelles et spirituelles (risques de l'amour de l'argent et du matérialisme consumériste par exemple).*

Denis Viénot,  
Secrétaire général de Justice et Paix France



En 1994, a été publié un premier document du Conseil pontifical Justice et Paix, « Le développement moderne des activités financières au regard des exigences éthiques du christianisme »<sup>1</sup>, puis quelques documents du magistère ont complété cette approche, dont notamment, en octobre 2011, une note du même conseil « Pour une réforme du système financier et monétaire international dans la perspective d'une autorité publique à compétence universelle ». Benoît XVI a donné divers éclairages dans ses lettres des 1<sup>er</sup> janvier (en particulier celle de 2013) et dans les encycliques *Deus Caritas est* et *Caritas in veritate*. L'Église n'a pas été silencieuse dans ce domaine qui concerne la vie de tous nos contemporains,

<sup>1</sup> Sous la plume d'Antoine de Salins et de François Villeroy de Galhau

mais la situation évolue sans cesse et les enjeux financiers restent une préoccupation majeure quant à l'avenir de nos sociétés. Ces enjeux appellent des solutions propres à la technique financière, mais celles-ci ne suffisent pas à redonner du sens et rétablir la confiance, deux piliers de la vie sociale.

## Bref état des lieux

Les différents scandales de ces dernières années, notamment depuis l'affaire Madoff, découragent et désarçonnent ; ils font courir des risques de disqualification du politique et de la démocratie. La conscience d'une crise systémique angoisse et produit des effets de repli dommageables pour le monde (diminution de l'aide publique au développement, réduction des dépenses sociales, comme cela a été annoncé en Grande-Bretagne en ce début 2013, et proposé par l'INSEE en France plus récemment). Dans cette perspective, il semble nécessaire, pour soutenir la responsabilité pastorale — qui cherche à donner des éléments de compréhension face à ce qui inquiète le monde — de rappeler quelques repères qui peuvent aider à dialoguer avec nos contemporains. Il est également important de s'interroger sur les pratiques financières des diocèses, des congrégations et des œuvres liées à l'Église, comme sur les responsabilités assumées par les chrétiens dans leurs professions, dans la gestion de leurs biens et dans leurs styles de vie.

Les enjeux de la finance ne concernent pas seulement la crise qui a éclaté depuis 2007. Le secteur financier a connu jusqu'en 2007 une croissance importante dans un pays comme la France : la banque et l'assurance y sont parmi les premiers employeurs du secteur privé avec plus de 530 000 collaborateurs en 2011, même si 2012 est marquée par une érosion des effectifs bancaires. Les crédits à la clientèle non financière ont représenté 2 142 milliards d'euros en 2011 (dont 941 milliards de crédits à l'habitat), et les ressources émanant de la clientèle non financière plus de 1 700 milliards (dépôts, livrets ...). Si cette crise financière est globale, on relèvera toutefois que le système financier français s'est montré notablement plus résilient que celui de la plupart des autres pays développés, en partie du fait d'un poids historique plus important de l'État dans le pilotage de l'activité économique et financière.

Les flux internationaux de capitaux mondiaux, quant à eux, ont été multipliés par 1 900 en dollars courants entre 1980 et 2010, alors que la production mondiale ne l'a été que par deux et les échanges transfrontaliers de marchandises par 12. Il s'agit là d'un changement de monde et de logique où la finance s'est éloignée de son objectif premier, le financement de l'activité économique au service d'un bien individuel et communautaire, au service du bien commun.

## La Finance déboussolée

Cette nouvelle planète financière appelle la vigilance afin que les plus faibles n'en soient pas les victimes, car les personnes et les familles y sont profondément inégales et ne comptent pas de la même manière. Les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables vont souffrir plus car leur résilience financière est faible. Les plus riches peuvent absorber des pertes ; ce n'est pas le cas de ceux dont l'épargne est limitée ou inexistante. C'est ce que révèlent les réactions face aux plans d'austérité. L'inégalité dans la souffrance face aux impacts de la crise participe d'une analyse chrétienne de la situation et de la recherche de solutions adaptées à ce que vivent les différents groupes sociaux.

Cette planète financière est dominée par de grandes banques internationales (les quatre plus grandes étant chinoises, puis viennent J. P. Morgan Chase USA, HSBC UK, Wells Fargo USA, la BNP étant la 12<sup>e</sup>), des fonds de pension et des sociétés d'assurance, mais aussi par de multiples acteurs qui interviennent dans toutes les étapes de production et de circulation de la monnaie. C'est en cela qu'on peut parler de financiarisation. La finance n'est plus organisée autour des défis à relever pour faire avancer le bien commun en favorisant des projets réels et socialement bénéfiques, mais repose sur la logique d'un marché d'actifs perçus comme autant de produits à commercialiser, d'un risque qu'il faut réduire à zéro et du plus grand profit individuel à réaliser sur le court

terme. Pour atteindre ces objectifs, les acteurs de la financiarisation ont banalisé l'endettement, multiplié les offres d'achat à crédit, élaboré des produits financiers sophistiqués - dont ils ont parfois camouflé les risques - et introduit des astuces financières pour réduire la fiscalité. Ils ont, pour cela, mis en place des circuits où l'argent échappe aux contrôles publics (paradis fiscaux...). On peut parler à ce propos d'une économie de cavalerie où l'on s'endette pour payer ses dettes et d'une panurgie car tous font la même chose, ne voyant pas qu'ils précipitent le système vers la catastrophe (crise des subprimes...). Les enjeux éthiques ne concernent donc pas seulement les comportements délictueux, les mensonges et les fraudes de certains acteurs du système, personnes physiques ou morales dont les attitudes condamnables doivent être sanctionnées pénalement ; c'est toute l'architecture du système, qui peut conduire à en faire une structure de péché. Cette réalité affecte aussi les personnels des institutions financières, à la fois victimes de l'opprobre public et soucieux de réconcilier déontologie et professionnalisme.

### **Les structures de péché**

*L'ignorance du bien commun va de pair avec la poursuite exclusive et parfois exacerbée des biens particuliers tels que l'argent, le pouvoir, la réputation, considérés comme des absolus et recherchés pour eux-mêmes : c'est-à-dire des idoles. C'est ainsi que naissent les « structures de péché », ensemble de lieux et de circonstances où les habitudes sont perverses et qui font en sorte que tout nouvel arrivant, pour ne pas les prendre, doit faire preuve d'héroïsme. (...)*

*Ces « structures » engendrent toujours des coûts élevés en termes humains : ce sont des lieux de destruction du bien commun. (...)*

*La destination universelle des biens implique que l'argent, le pouvoir et la réputation soient recherchés comme des moyens pour : a) Construire des moyens de production de biens et de services qui puissent avoir une réelle utilité sociale et promouvoir le bien commun. b) Partager avec les plus défavorisés, qui incarnent aux yeux de tous les hommes de bonne volonté le besoin de bien commun : ils sont en effet les témoins vivants de la carence de ce bien. Mieux encore, pour les chrétiens, ils sont les enfants chéris de Dieu qui, par eux et en eux, vient nous visiter. (...)*

*Inversement, dès que des groupes d'hommes parviennent à travailler ensemble de manière à prendre en compte le service de l'ensemble de la collectivité et de chaque personne, des développements remarquables se manifestent : des personnes jusqu'alors peu utiles se mettent à briller par la qualité de leurs services ; un effet positif modifie progressivement les conditions matérielles, psychologiques et morales de la vie. Il s'agit en réalité de l'« avers » des « structures de péché » : on pourrait les appeler « structures du bien commun » qui préparent la « civilisation de l'amour ». L'expérience faite dans ces situations nous donne une petite idée de ce que pourrait être un monde où les hommes s'attacheraient plus fréquemment, dans toutes leurs activités et dans l'exercice de toutes leurs responsabilités, à leurs intérêts communs et au sort de chacun d'entre eux. »*

*Cf. Conseil pontifical Cor Unum, 1996, « La faim dans le monde : un défi pour tous, le développement solidaire »*

Dès la fin des années soixante-dix, la financiarisation de l'économie s'est accélérée grâce à la dérégulation qui, sous couvert de libéralisation, a éliminé les règles prudentielles et à la désintermédiation qui a favorisé le passage d'une économie d'endettement sain et contrôlé à une économie de marchés financiers censés s'autoréguler. Dans ce cas, une part importante des financements obtenus et des placements réalisés par les entreprises et les États se fait directement sur les marchés financiers, sans passer par des intermédiaires, dont le rôle se réduit à l'achat et la vente de titres. La responsabilité de ce processus ne relève pas seulement du secteur financier. La finance a été un outil au service du politique qui, face aux crises des années soixante-dix, et notamment la croissance des dettes des gouvernements, a cédé aux sirènes de l'industrie financière. Une financiarisation générale de l'économie s'en est suivie avec, comme conséquence, un endettement excessif qui pèsera sur les générations futures, masqué par l'illusion d'une croissance infinie.

Le fonctionnement de cette planète financière repose sur le **court terme** qui privilégie les profits réalisés rapidement, par la préférence pour la **liquidité** qui décourage l'engagement dans la durée et par la pratique de la **spéculation** comme finalité plutôt que comme moyen. Cette dernière est caractérisée par la recherche d'un gain financier en pariant sur la fluctuation des prix ; sans contrôle, elle peut conduire à une économie de casino et de prédation dévoyant la raison profonde de la finance, alors que celle-ci devrait être responsable (visant le développement) et solidaire (au profit de la participation de tous aux dynamiques économiques). De telles pratiques, devenues des habitudes, ont augmenté les risques encourus et entraîné des effets catastrophiques.

## Le Paradoxe du risque

Les **risques** ont toujours existé puisqu'ils constituent la dynamique de toute vie et de toute innovation. Que ce soit par la prévention ou l'assurance, les hommes cherchent à bannir l'imprévu. La finance n'échappe pas à cette règle : ne dit-on pas que l'intérêt sert à couvrir le temps et le risque pris par le prêteur ? La recherche du risque zéro par les acteurs de la finance les a cependant conduits à des pratiques qui traduisent une volonté de maîtrise absolue des aléas du monde. Celles-ci doivent être interrogées non seulement au nom de la justice, mais aussi parce qu'elles révèlent un orgueil démesuré, voire une prétention à s'égaliser à Dieu. Cette volonté de maîtrise, dont se vantaient les financiers avec un effet de miroir sur certains politiques, s'est déployée autour de plusieurs axes : la modélisation mathématique qui devait assurer la prédictibilité absolue des risques et donc leur neutralisation anticipative ; la multiplication des travaux confiés aux agences de notation, externalisant ainsi le repérage des risques à des acteurs réputés experts neutres en dépit de conflits d'intérêt avérés ; et, la titrisation<sup>2</sup> des actifs permettant de mieux répartir les risques en les commercialisant largement. Convaincus de parfaitement connaître et maîtriser les risques, profitant d'une période illusoire de stabilité globale entre 1985 et 2005 (la « grande modération »), les acteurs de la finance ont adopté des stratégies qui ont conduit, à court terme, à des performances financières extraordinaires. À plus long terme, ces stratégies ont construit de véritables structures de péché porteuses de cataclysmes et de catastrophes. L'imprévisible demeure et, à l'heure du sauve-qui-peut, se répandent des pratiques frauduleuses et le recours – par omission ou de manière explicite – au mensonge, pour se débarrasser rapidement d'*actifs toxiques*<sup>3</sup> par le biais de produits complexes, opaques et séducteurs. Alors qu'elle cherchait à éviter les risques qu'elle croyait maîtriser, la finance en a créé d'autres, de nature systémique.

Bien sûr, on peut arguer que les risques financiers ne sont qu'un aspect des multiples risques (écologiques, énergétiques, démographiques, technologiques...) auxquels les sociétés sont confrontées. Ils ont cependant un impact considérable à cause de la financiarisation de tous les aspects de la vie. Alors que des risques inconsidérés sont pris par les acteurs de la financiarisation, leurs conséquences sont en fait transférées sur tous les citoyens généralement pas impliqués dans ce jeu. En cela il y a une injustice qui se manifeste par la mobilisation des États (contraints d'augmenter les impôts et de réduire leurs dépenses) pour sauver à court terme des institutions spéculatives défailtantes. Surendettés à leur tour, ceux-ci deviennent la cible, d'une part des agences de notation qui nourrissent l'inquiétude, alors qu'elles n'avaient pas sonné l'alerte en temps et en heure et, d'autre part, des marchés.

Trois points sont à retenir :

- ◆ Le risque est le réel de la vie ; l'incertitude caractérise le futur. C'est dans ce contexte que chacun doit prendre des décisions où les choix de vie et de valeurs sont premiers et doivent respecter la justice. Transférer sur les autres les impacts négatifs de ses choix est un acte de violence et d'injustice. Sans fermer la porte à des possibilités de pardon, le fait d'avoir à assumer les conséquences – y compris financières – des choix spéculatifs est un axiome de justice. Or, le choix de vie pour soi et pour les autres ne peut pas se réduire à un simple choix individuel. Le souci pour le bien commun invite à penser de nouvelles logiques de choix collectif.

2 Montage visant à améliorer la liquidité d'actifs financiers en les transformant en titres échangeables sur le marché des capitaux. Une forme de titrisation consiste par exemple à regrouper différentes créances au sein d'une structure ad hoc, laquelle peut ensuite émettre des titres pouvant être souscrits et échangés sur le marché.

3 Terme populaire employé pour désigner des actifs dont la valeur a chuté brutalement et qui ont perdu leur liquidité sur le marché des capitaux. Le terme « actif toxique » a surtout été utilisé pour désigner les crédits hypothécaires de la crise américaine des subprimes qui a déclenché la crise financière de 2007.

- ◆ L'autorégulation des acteurs de la finance est un mythe. Le système est générateur d'instabilités et de comportements de jeu où l'addiction et la fascination pour le gain obtenu ont une place majeure. Livrée à elle-même, la finance oublie trop souvent sa vocation d'irriguer l'économie pour devenir un jeu de casino où les mises sont l'argent d'autrui, au risque de provoquer une **crise systémique**. Il est donc légitime de protéger la banque de dépôt des risques pris par la banque d'affaires et de marchés et de confier la régulation bancaire à un organisme extérieur au système. La perspective d'une union bancaire européenne est un pas dans la bonne direction.
- ◆ Alors que le souci de protection et de précaution est érigé en principe, l'Évangile invite à ne pas se laisser piéger par la peur et l'angoisse, au nom même de l'Espérance chrétienne.

*« Si Dieu revêt ainsi l'herbe, qui existe aujourd'hui dans les champs et qui demain sera jetée au four, ne vous vêtira-t-il pas à plus forte raison, gens de peu de foi? Ne vous inquiétez donc point, et ne dites pas : Que mangerons-nous? Que boirons-nous? De quoi serons-nous vêtus? Car toutes ces choses, ce sont les païens qui les recherchent. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ; et toutes ces choses vous seront données par-dessus. Ne vous inquiétez donc pas du lendemain ; car le lendemain aura soin de lui-même. À chaque jour suffit sa peine. »  
(Mt 6,25-34)*

L'Espérance chrétienne est un appel à des analyses lucides et à des décisions réfléchies pour des prises de risque qui ouvrent des espaces de liberté et de vitalité.

## Que dit l'Église ?

Ces quelques éléments de réflexion invitent à oser une parole **au nom de l'Évangile** car il en va de la justice, du respect des plus fragiles et d'un ordre mondial qui est en danger. Les impacts des dysfonctionnements du système financier international, le discours dominant sur la place de la finance, font courir un risque au bien commun universel pouvant affecter la paix. La préoccupation pour cet enjeu participe de la dynamique de la foi, comme le rappelle le catéchisme de l'Église catholique, au paragraphe 1938 :

*« Il existe aussi des inégalités iniques qui frappent des millions d'hommes et de femmes. Elles sont en contradiction ouverte avec l'Évangile :  
L'égalité des personnes exige que l'on parvienne à des conditions de vie plus justes et plus humaines. Les inégalités économiques et sociales excessives entre les membres ou entre les peuples d'une seule famille humaine font scandale. Elles font obstacle à la justice sociale, à l'équité, à la dignité de la personne humaine, ainsi qu'à la paix sociale et internationale (GS 29, § 3). »*

La finance peut engendrer des violences, mais pourrait aussi être au service de la paix, à condition d'être maîtrisée et mise au service de l'économie réelle et du développement. Dans cette perspective d'une réorientation de la finance vers le développement, il faut se réjouir d'une perception plus grande dans l'opinion publique de la place des activités financières et des dangers liés à des pratiques scandaleuses, de la volonté de contrôler les flux financiers et les paradis fiscaux, d'une plus grande séparation des divers types d'activités bancaires, de la recherche d'une plus grande précaution dans le crédit, de la lutte contre le blanchiment de capitaux, du plafonnement des stock-options et des rémunérations des dirigeants, etc. L'idée d'une gouvernance mondiale en matière financière progresse pour que soit défendu le souci du bien commun. Ces éléments constituent des avancées qui peuvent être soutenues. Mais l'Évangile appelle à aller plus loin, dans nos comportements per-



sonnels (en matière d'épargne et de placements, d'endettement, ou de pratiques professionnelles pour les personnes travaillant dans le monde de la finance), tout comme dans nos comportements plus collectifs (finances des diocèses, des congrégations, des associations, logiques des placements institutionnels, actions de solidarité). L'Église peut, par ses pratiques et ses prises de position concrètes, favoriser et encourager des changements de comportement.

On perçoit le mal-être actuel de personnels accusés de ne plus participer au « financement de l'économie réelle », voire d'avoir directement contribué à l'actuelle récession. On conçoit leur besoin de redonner du sens à leur métier, qu'expriment parfois les sondages réalisés en interne dans les établissements financiers.

## Réhabiliter le long terme

Si la finance a un rôle important pour le développement intégral, elle doit être remise à sa place et contribuer à relever les grands défis – sociaux, environnementaux, énergétiques et culturels — de l'humanité qui exigent un horizon de long terme. Elle ne peut pas être sa propre finalité mais elle doit contribuer à l'élévation globale de l'humanité, en aidant le politique à faire des choix qui ne compromettent pas la vie des générations futures. Rappeler ces évidences conduit à évaluer ce que nous faisons de notre propre épargne et ce que nous voulons pour assurer notre avenir personnel et institutionnel.

Réorienter la finance vers le long terme et le développement conduit aussi à questionner la très forte préférence pour le présent induite par ses modes de fonctionnement actuels. Au cœur des méthodologies financières, les techniques mathématiques d'actualisation des flux financiers témoignent en effet d'une préférence prononcée pour des bénéfices obtenus rapidement : l'argent reçu aujourd'hui « vaut » bien plus que celui qui sera versé dans quelques années. En privilégiant le présent, le choix d'un taux d'actualisation trop élevé peut avoir des conséquences négatives pour les générations futures en décourageant des investissements à maturation lente. *A contrario*, des taux d'intérêt trop faibles peuvent conduire à un endettement excessif des États et des ménages au détriment des générations futures.

Il est normal que la finance réalise des projections et des paris sur l'avenir, car cela relève des fonctions fondamentales d'investisseur et de prêteur. Elle reste néanmoins soumise aux contraintes physiques d'un monde qui dispose de ressources finies. Dans ce contexte, il est donc irréaliste, voire dangereux, d'exiger des projets financés un rendement financier nettement supérieur au taux de croissance économique, qui, lui-même, ne pourra pas progresser indéfiniment de manière exponentielle. Et tous les projets ne peuvent donc pas être financés. Cependant, les contraintes physiques du monde impliquent aussi des besoins très importants pour le financement de mesures d'adaptation, notamment dans la période actuelle. La finance a ici besoin de davantage de discernement sur ce qu'elle finance, et ce discernement ne peut pas se faire uniquement en fonction d'intérêts privés.

## Quelques pistes d'action

■ **La justice** est un des critères pour définir une posture chrétienne. La justice va plus loin que la légalité : non seulement elle condamne les détournements de la loi, les abus de pouvoir et les abus de droit qui favorisent les plus puissants (politiquement ou économiquement) mais elle rend légitimes les sanctions à l'encontre des comportements injustes (comme en matière fiscale). Elle prend en compte les plus fragiles et les plus petits et rappelle que la finance doit veiller à l'intégration de tous dans la dynamique de la croissance. Nos choix financiers sont-ils au service d'une dynamique globale ou de notre seule promotion, du bien commun ou de notre seul intérêt privé ?

■ **L'éthique financière** apparaît comme une clef pour un renouveau. Au-delà de l'évocation des effets d'un système, elle implique la prise en compte de la responsabilité personnelle dans les décisions. Cette éthique implique le refus du mensonge et une exigence de transparence. Elle impose la véracité (notamment sur les produits financiers vendus), le refus de la dissimulation d'informations stratégiques et l'acceptation de règles de contrôle, y compris par les usagers. Les risques de conflits d'intérêt (entre les contrôleurs et les banquiers) doivent conduire à des procédures contraignantes visant à les réduire. Les chartes et codes déontologiques forment le socle de cette éthique, mais il faut en outre assurer la protection des victimes et de ceux qui dénoncent les dysfonctionnements de la sphère financière. Face à cette « loi molle », le dispositif ne sera pas complet si la législation ne consacre pas la responsabilité pénale des grands acteurs.

■ **La confiance** est une valeur indispensable au fonctionnement de la société, ce qui n'est pas le cas de la naïveté. Rétablir la confiance dans le système financier est nécessaire, mais celui-ci doit être reconstruit, à partir d'une évaluation de l'impact des politiques de dérégulation sur le bien commun ; c'est là où l'idée d'une gouvernance thématiquement universelle et géographiquement mondiale, dotée d'un réel pouvoir de contrôle peut être une proposition positive. Cette restauration passe aussi par des procédures de contrôle, mais cela ne suffit pas. L'anonymat des transactions n'est pas un élément favorable pour la confiance ; ceci implique de favoriser les liens entre apporteurs de capitaux et investisseurs, tant pour les responsabiliser que pour les inciter à coopérer. L'économie responsable et solidaire ouvre des perspectives qu'il faut soutenir, en particulier au niveau local où la proximité et la connaissance entre les personnes permettent un système de contrôle social facilitant la confiance.

■ **La finance durable** est une manière de lutter contre le « court-termisme ». Elle est requise par le développement qui exige des financements de long terme, une vision des enjeux sans cynisme, et un vrai partenariat entre apporteurs de capitaux et investisseurs. La responsabilité de l'État est de faciliter cette transformation, sécuriser et accompagner ces opérations, notamment par la fiscalité et la régulation, au nom du bien commun. Les acteurs de la finance sont appelés à participer, à leur mesure, aux défis de notre temps : dans ce monde de plus en plus complexe et risqué, face à des enjeux majeurs de transition économique volontaire, la société a besoin d'un système financier qui sache analyser et financer les « bons » projets. En ce sens, les pratiques de la finance éthique (investissement socialement responsable, impact investing<sup>4</sup>...) et de la finance solidaire (fonds de partage, investissement solidaire, ...) constituent de bons exemples à suivre et développer.

■ **La démocratie financière** est une manière de reconnaître la place de tous les partenaires dans la finance. Faire reconnaître tant les devoirs que les droits des usagers du système bancaire, notamment un droit à l'information et un droit à des conseils, est important pour nouer un dialogue conduisant à un meilleur usage de la finance. Chacun des citoyens et chaque institution (y compris les organisations d'Église) doivent pouvoir s'informer de ce qui advient de son argent et interpellier sa banque sur ses choix stratégiques. On retrouve là une intuition importante du secteur de la mutualité et de la coopération qui avait été stimulée par la réflexion de la doctrine sociale à ses débuts.

■ **Le rôle de l'État, des États, de l'Union européenne et de la communauté internationale** est fondamental : ils doivent défendre le bien commun en exerçant leurs responsabilités de contrôle et d'organisation par l'adoption de lois, de règles et l'instauration de pratiques nouvelles, afin que les plus faibles puissent déployer leurs capacités et contribuer à la dynamique collective.

4 Approche d'investissement visant à générer des bénéfices environnementaux et sociaux au-delà de la réalisation d'objectifs de performance financière. L'approche de l'impact investing est applicable à des investissements dans différentes classes d'actifs : capital-investissement, dette, marché obligataire, etc.

Il faut souligner ici combien il serait illusoire de croire qu'une solution technique pourrait suffire à résoudre les problèmes du monde de la finance. Ceci implique la responsabilité chrétienne. Cette responsabilité est exigeante de par ses idéaux élevés de justice et les styles de vie auxquels elle appelle chacun, et du fait de certains décalages inévitables des chrétiens avec le monde (cf. Jn 17,14 : « Je leur ai donné ta parole, et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont pas du monde, comme je ne suis pas du monde. »). Cependant, elle n'en est pas moins vraie et porteuse de fruit car elle nous ramène à l'essentiel, à notre besoin de Dieu, de son aide et de sa grâce.

Si l'Évangile ne donne pas de recettes financières, il nous alerte afin que « nul ne soit dans le besoin » (Ac 4) ou privé de sa participation à la vie de sa communauté humaine.

*Document du groupe Finances de Justice et Paix - France : Patrice Dufour, Guillaume Emin, Elena Lasida, Jean-Claude Lavigne op, Michel Lepetit, Jean-Louis Terrier, Denis Viénot, approuvé lors de la réunion plénière de la commission le 28 mai 2013.*